

## PREMIÈRE JOURNÉE

Les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

Observations de M<sup>lle</sup>

Jeu. 23 Nov 2017 à 14<sup>h</sup>00 création de la  
pennance.

BERNARD DORVAL  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR

Personnes reçues :

- 1 BERTRAND AGUILAR. (a remis un avis annexé 3 pages)  
demande création d'une zone éolienne pour  
couvrir un projet à Bajac sur St Jean de Brueil.
- 2 ROUQUETTE Francis de St Rome de Tau.  
- correspondant du journal Cocal le Progrès de Saint Hippolyte  
veut se renseigner sur le SCOT.  
- à titre personnel est depuis le départ défavorable au PNR-GC  
car ses limites ne recouvrent pas un territoire cohérent pour des  
raisons géographiques, historiques, sociales, ... Pour lui le  
découpage est mauvais et donc le SCOT n'a aucun sens.
- 3 TROUBES Joëlle, maire de Venelles (a remis une lettre 2 pages)  
- demande modification du périmètre du projet communal  
éolien innovant pour correspondre au projet.  
- demande modification pour la maison de retraite Fenailly  
pour correspondre au projet de modernisation en plus de chauffage bois
- 4 SICARD Marie-Hélène, CAUDETTE Annelise, CANCE Marie Jo.  
représentants la SAS le Eolien les Interverts sur  
Fondamente (préparent un avis qui sera adressé au PNR-GC)  
demandent l'extension de la zone éolienne et pour y inclure  
leur projet. Le projet a déjà fait l'objet d'un PC, d'une  
enquête publique puis l'autorisation a été retirée par le préfet  
donné au tribunal.

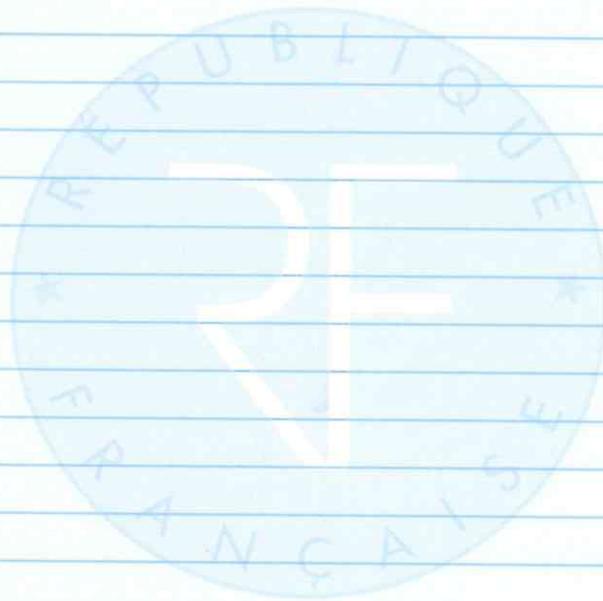
S MAHLEC Yves, maire de Labastide Pradières (a remis un courriel à pages).

- se plaint de certaines prescriptions du Scot en matière de besoins en Copements (pour sa commune les valeurs ont déjà été atteintes ce qui nécessiterait aucune autre autorisation jusqu'à la fin du Scot)
- des tâches urbaines mal portées et/ou trop restrictives.

Fait de la permanence.

17/4

BERNARD DORVAL  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR



Bertrand- Aguilar

Carcassonne le 20 mars 2017

25 rue Thomas Bouges

11000 Carcassonne

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je me permets de manifester mon étonnement et ma désapprobation, concernant l'exclusion du projet de photovoltaïque situé sur le domaine de Barjac, commune de Saint Jean du Bruel, dans le document d'orientation du SCOT lié aux Energies Renouvelables.

Ce projet est financé de façon contractualisé avec la société hexagone, filiale du groupe Investisun et nous même ce qui permettrait d'assurer des ressources financières aux collectivités locales et d'assurer des emplois locaux.

Mon désaccord porte sur la contradiction flagrante et incohérente de la politique gouvernementale qui encourage des actions de développement de la transition énergétique et le passage aux énergies renouvelables , en classant le territoire de la communauté des communes Larzac et Vallées en territoire Energie Positive et Croissance verte (TEP cv) et le SCOT document supérieur au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) qui encadre, contrait les opérations d'urbanisme et interdit tout nouveau projet de développement photovoltaïque.

Concernant les objections sur le volet agricole, il s'agit de parcelles classées en catégorie pâture, le nombre de troupeau de brebis est en régression, la production est orientée vers l'intensification de la production de lait, moins de bergers et de pâturage. De plus le projet est prévu avec des rehausses pour permettre aux ovins de pouvoir paître sous et autour des panneaux photovoltaïque.

Monsieur le Commissaire Enquêteur, fort de ces éléments et arguments, je sollicite votre bienveillance afin de reconsidérer le SCOT et prendre en compte notre demande.

Je vous prie d'accepter Monsieur mes sincères et respectueuses salutations.

Bertrand- Aguilar



PJ : Article de presse (Mme la ministre de l'Ecologie , du Développement durable et de l'Energie.)

36 °C à Albi et Auch et 35 °C sur Toulouse et la Haute-Garonne.

29 juin 2015  
Aveyron



## Ségolène Royal en visite

La ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, effectuée aujourd'hui un déplacement dans le département de l'Aveyron.

Ségolène Royal, accompagnée par Martin Malvy, le président du conseil régional de Midi-Pyrénées, se rendra à Nant pour signer avec le président du Parc naturel régional des grands causses, Alain Fauconnier, la convention relative à son appel à projets « Territoire à énergie positive » pour la croissance verte.

Après la signature officielle des documents, elle se rendra à La Cavalerie où, en début d'après-midi, une rencontre avec les responsables de l'association Causse énergie propre et les présidents des chambres consulaires est prévue sur le thème de la méthanisation.

La ministre visitera également le site « Le Rajal del Gorp », remarquable du point de vue de sa biodiversité. Martin Malvy devrait intervenir pour présenter les actions que le conseil régional conduit en faveur de la biodiversité et de la méthanisation notamment.

La Dépêche du Midi

éphé  
une  
mair

À l'inst  
une  
quis  
basketteurs  
vel Team (31  
Cette équi  
joueurs du G  
vient de rem  
basket à La F  
Une victoire  
de Madrid, b  
compétition  
pour le coach  
a créé cette  
dre un tel niv  
maine si fort  
le plus beau  
en retrouver  
de cette pare  
frissonne enc  
« Toulouse !  
blic d'une se  
montait le soc

Un article de  
Craints sur le  
les Français  
dans les mor  
blaguaient  
avaient un p  
« espagnolo-  
ils ne jouaien

CINÉMA

CODE 01

HAVANA STR  
avec LEONEL  
Jazz à Foix  
Dimanche 24  
Cours de l'éco

Comm

**25- DELIBERATION : MISE A DISPOSITION DES PARCELLES H 168 H169 H 170 –  
JARDINS COMMUNAUX**

Monsieur le Maire rappelle que la délibération n°4 Séance n°4 du 7 juillet 2012 mettait à disposition gratuitement de Mme ALBERGE la parcelle H178 pour réaliser son potager ainsi que la délibération n°4 séance n°2 du 7 février 2014 reconduisant pour un an cette mise à disposition gratuite ;

Un courrier de Mme ALBERGE demande aux membres du conseil municipal de pouvoir utiliser les parcelles attenantes (H 168, H169, H170) au jardin qu'elle travaille actuellement.

Le maire demande aux membres du conseil municipal que ces parcelles puissent être mises à disposition de cette personne afin d'être entretenues.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**26- DELIBERATION : CONVENTION PROSPORT  
SURVEILLANT DE BAINNADE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation, pour la commune, d'engager un surveillant de baignade diplômé B.N.S.S.A, pour la surveillance du plan d'eau de baignade du Viala.

En effet, ce plan d'eau dispose d'une plage aménagée fréquentée par au moins dix baigneurs par jour, pendant les mois de juillet et d'août.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de l'association PROSPORT LOT de CAHORS qui met à disposition de la commune un surveillant de baignade diplômé du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 août 2015, moyennant un coût horaire comprenant l'indemnité de congés payés, la médecine du travail et les charges comprises ainsi qu'une adhésion à l'association PROSPORT.

Il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer ladite convention.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

**27- DELIBERATION : RECLAMATION FACTURE ASSAINISSEMENT – ABONNE 2 AVENUE MOURET**

Monsieur le Maire lit le courrier de l'abonné faisant réclamation sur ses factures d'assainissement depuis le 01/10/2009 au motif que son habitation principale n'était pas raccordée au réseau assainissement communal. Il informe que des travaux de raccordement au réseau collectif ont été effectués début mars 2015 et demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur la demande de cet abonné,

Le Conseil Municipal autorise le maire à effectuer le remboursement des taxes et redevance d'assainissement des quatre dernières années.

*Délibération votée à l'unanimité des membres présents et représentés.*

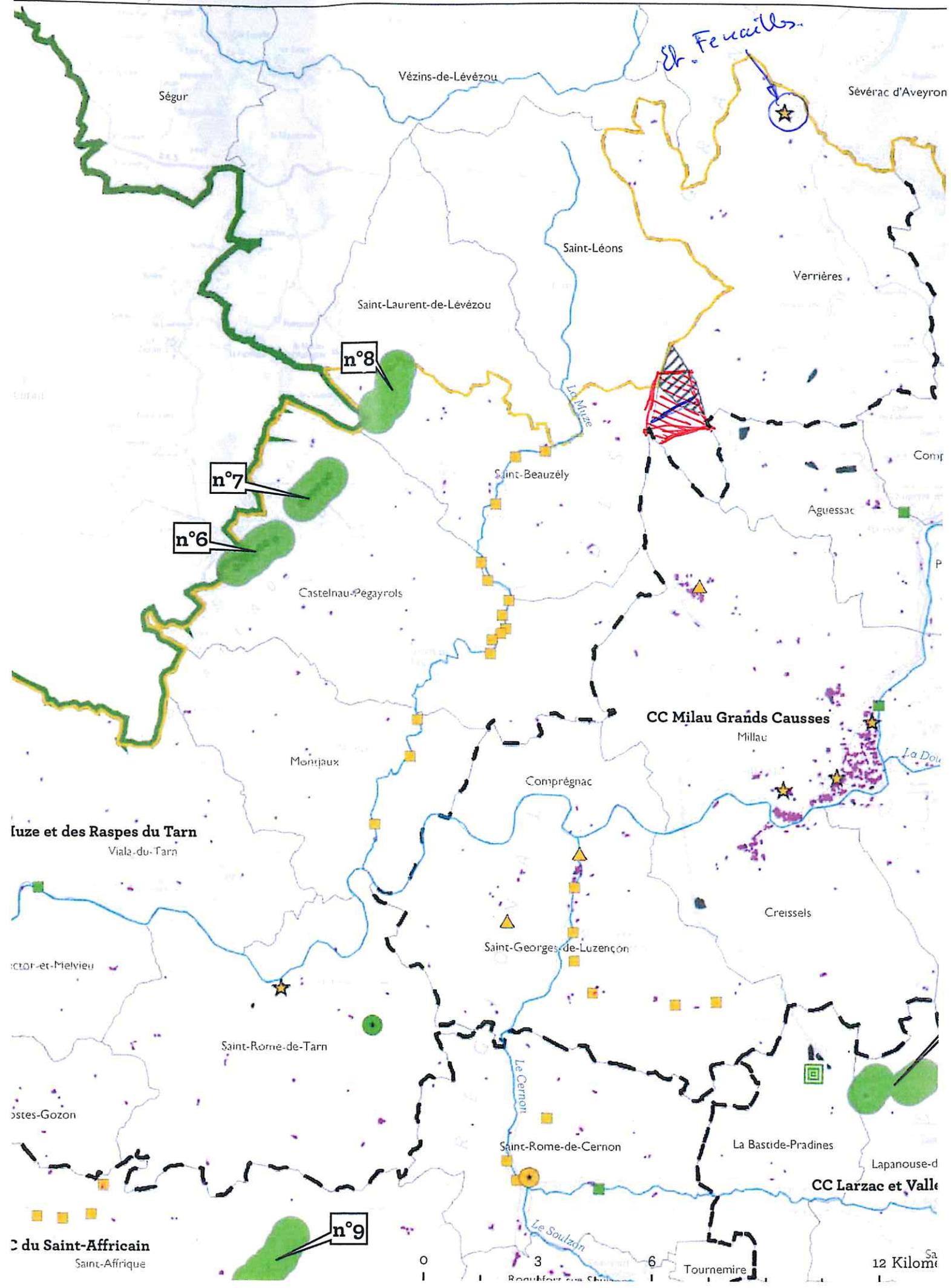
**INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'il a reçu le 6 mars 2015 avec le Maire de la commune de Nant, Monsieur FIOL, un propriétaire et un promoteur souhaitant installer, sur une propriété de 130 hectares à Barjac commune de Saint Jean du Bruel, une unité de panneaux photovoltaïques au sol sur une superficie de 30 à 50 hectares. Cette installation serait positionnée dans une courbe de terrain invisible des routes départementales 341 et 295 afin de préserver la qualité visuelle de l'environnement. Le maire indique par ailleurs que le conseil municipal devra nécessairement délibérer sur ce projet s'il se concrétisait.

Monsieur le Maire tient à remercier Monsieur GOUBY, Madame DELEU et Monsieur CAMBOULIVES pour leur investissement personnel dans le cadre de l'expérimentation des animations périscolaires sur l'école de Saint Jean du Bruel.

Monsieur GOUBY informe que dans le cadre des journées « écotourisme & – stations vertes », les 9 et 10 mai 2015 se déroulera un lâcher de gypaètes dans la vallée de la Dourbie avec éventuellement la possibilité d'un lâcher sur la commune.







Séance du jeudi 08 décembre 2016

Date de la convocation: 01/12/2016

Membres en exercice :  
29

*L'an deux mille seize et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain MARC,*

Présents : 20

**Présents :** Benjamin BOISSIERE, Marcel CALMELS, Jean CAPEL, Bernard CASTANIER, Jean-Luc CRASSOUS, Nicole FABRE, Jean-Claude FOURNIER, Jean FROMENT, Mathieu HENRY, Michel HERAUD, Régis MALIE, Francis MANCINO, Alain MARC, Jérôme MOURIES, Jean-Claude NIEL, Guy POUDEROUS, Claude REYNES, Laurent SALSON, Christian TREMOLIERES, Joël VAYSSETTES

Votants:  
25

**Représentés:** Jacques ARLES, Daniel AURIOL, Marie-Chantal CALMES, Alain LADAME, Danièle MERANDON

**Excusés:**

**Absents:** Denis BEL, Dominique BOYER, Bernard BRENGUES, Khaled SAADA

**Secrétaire de séance:**Jean-Claude FOURNIER

---

**Objet: Avis sur le SCOT - DE\_2016\_058**

Mr le Président rappelle que depuis deux ans de travaux, le SCOT réalisé par le Parc naturel régional des grands causses a fait l'objet d'un vote à l'unanimité du comité syndical concernant le bilan de concertation et l'arrêt du document.

Les maires ont été destinataires du lien de téléchargement du document définitif. En application de l'article R.143-4 du code de l'urbanisme, la communauté dispose d'un délai de 3 mois pour rendre un avis. Il demande au conseil de se prononcer sur ce document.

Le conseil de communauté, après en avoir délibéré,

Décide de donner un avis favorable à l'unanimité avec les précisions suivantes :

- la zone d'éolien de la commune de Verrières doit correspondre à la zone d'étude.
- la puissance doit être vérifiée sur les sites 6 et 7 de la commune de Castelnau Pégayrols.

Fait et délibéré, les an,mois et jour susdits  
Pour extrait conforme,  
Le Président

République Française  
Département de l'Aveyron

**Mairie**  
**De**  
**LA BASTIDE PRADINES**  
**12490**

Tél : 05 65 62 72 87 (LUNDI – JEUDI)  
Fax : 05 65 62 71 27.

La Bastide Pradines, le 23 Mars 2017

Monsieur le Maire  
Les Membres du Conseil Municipal

A

Monsieur Bernard DORVAL  
Président de la Commission d'Enquête du  
Projet SCoT

Objet : Observations du Conseil Municipal sur le projet de SCoT.

Monsieur le Président,

Par la présente, je viens vous faire part des observations des membres du conseil municipal de notre commune, sur le projet de Schéma de Cohérence Territorial du Parc Naturel Régional des Grands Causses tel qu'arrêté en date du 2 septembre 2016 et soumis à l'enquête publique jusqu'au 31 mars 2017.

Dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme engagée par la Communauté de communes Larzac et Vallées, deux points en particulier du Document d'Orientation et d'objectifs (DOO) demandent à être précisés :

1 – La date d'application des objectifs chiffrés en terme de besoins de logements visés à la page 13 du DOO n'est pas mentionnée.

Aussi, afin de pouvoir établir un PLUI conforme à la réalité et aux besoins du territoire, il est indispensable que les objectifs de production de logements s'appliquent à compter de l'entrée en vigueur du SCoT et non sur des dates antérieures.

2 - A la page 10 du DOO, il est écrit « un atlas au 1/25 000 est annexé au DOO afin de déterminer la tache urbaine du territoire du SCOT. »

Après une analyse approfondie de la tâche urbaine, il ressort que des ajustements doivent être apportés à cette cartographie. L'échelle cartographique présentée n'est pas adaptée à une bonne lecture et lors d'une étude détaillée on note certaines incohérences (trou en zone urbaine, bâtiments non pris en compte...). A noter également que la méthodologie utilisée pour la définition de ces tâches urbaines n'est pas clairement explicitée.

L'intégration de cet atlas au DOO, laisse supposer qu'il est prescriptif et rend par conséquent ses évolutions et corrections compromises.

Dans le cas où ces documents ne seraient pas ajustables, il est préférable d'inclure la cartographie des tâches urbaines au rapport de présentation afin d'éviter que ces cartes n'aient pas une valeur prescriptive.

Si tel n'était pas le cas, les marges de manœuvre des Communautés de communes dans le cadre de l'élaboration ou de la révision des PLUi seront très réduites, ce qui est fort regrettable.

Je suis persuadé que vous voudrez bien accorder une attention toute particulière à ces remarques et que vous en tiendrez compte lors de la rédaction de votre rapport et de vos conclusions.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération.



Le Maire  
Yves MALRIC

5 MATHIEU Yves, maire de Labastide Pradières (a remis un corrigé à pages).

- se plaint de certaines irrégularités du Scot en terme de besoins en Copements (pour sa commune les valeurs ont déjà été atteintes ce qui nécessiterait aucune autre autorisation jusqu'à la fin de Scot)
- des tâches urbaines mal portées et/ou trop restrictives.

Fin de la permanence.

17<sup>h</sup>  
BERNARD DORVAL  
COMMISSAIRE  
ENQUÊTEUR

Une lettre déposée par M. CHAUVIN Pascal maire de St Pierre de Tarn le 23 mars 2017

M. Chauvin

DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON

Arrondissement de MILLAU

MAIRIE

DE

SAINT-ROME-DE-TARN

12490



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

SAINT ROME DE TARN,  
Le 29 mars 2017

Mr le Commissaire Enquêteur  
SCOT  
Parc Régional des Grands Causses  
71 Boulevard de la République  
12100 MILLAU

**OBJET : Enquête publique  
SCOT**

**Monsieur,**

La lecture des documents de l'enquête publique concernant le SCOT nous interroge sur quelques questions ci-jointes.

Nous sommes favorable à une réorganisation de la gouvernance » unique à propos de la gestion de l'eau, notamment L'AEP que nous voulons sécuriser au niveau du volume et de la qualité.

Nous souhaitons poursuivre l'offre d'urbanisation existante correspondant aux seules « dents creuses ».

Quant à l'aménagement économique, la zone d'activité existante étant totalement occupée, nous voulons étendre la zone actuelle sur les terrains que nous possédons en réserve foncière économique dans le périmètre dévolu à cet effet.

Enfin, le Conseil Municipal souhaite implanter sur des terrains en friches depuis plusieurs dizaines d'années et appartenant à la Collectivité, une unité de production photovoltaïque au sol.

Restant à votre disposition, je sollicite votre bienveillance pour prendre en compte notre demande.

Je vous prie d'accepter, **Monsieur**, l'expression de ma considération distinguée.



Le Maire,  
**Marcel CALMELS.**



 Z.A actuelle totalement occupée

 ... de la Z.A

 Fiche topographique